

● (1650)

Si l'on applique le même taux de 10 p. 100, un salarié gagnant \$15,000 par an en 1976 devrait aujourd'hui gagner approximativement \$24,200 faute de quoi il perd du terrain par rapport au taux d'inflation annuel. Bien que j'aie utilisé un taux d'inflation de 10 p. 100 sur les versements hypothécaires je puis assurer aux Canadiens qu'il peut s'appliquer avec des résultats semblables aux biens de consommation et aux services.

Il y a évidemment des exceptions dont certaines sont importantes. L'industrie électronique a, par exemple, su contrôler la progression de ses prix et le prix de certains produits alimentaires n'a pas non plus suivi le taux d'inflation. Dans l'ensemble, les consommateurs subissent l'inflation au niveau du coût des biens et services dont ils ont besoin pour répondre à leurs besoins essentiels.

Quand son revenu ne suffit plus à payer ses dépenses, il ne reste plus que deux choix à une famille: elle peut soit réduire ses dépenses en réduisant ses achats en biens et services, soit emprunter pour combler le déficit de ses dépenses par rapport à ses revenus. Je peux comprendre le peu d'entrain des familles canadiennes à l'idée de réduire leurs dépenses en biens et services, car dans la plupart des cas cela signifie une réduction de leur niveau de vie et de leurs achats de produits et de biens essentiels comme la nourriture, l'habillement, le logement et le transport.

Nous savons que les emprunts qui ne visent qu'à combler un déficit ne font qu'engendrer de nouvelles difficultés. Beaucoup de familles canadiennes dont le revenu n'a pas progressé au rythme de l'inflation doivent prendre une décision assez pénible. Celles qui ont un budget déficitaire se trouvent placées devant l'alternative de réduire leurs dépenses ou d'emprunter. A l'échelon national, le gouvernement canadien a déjà arrêté sa décision: il a décidé d'emprunter les sommes nécessaires pour combler l'écart entre les recettes et les dépenses nationales.

Comme les temps ont changé! Je me souviens d'avoir lu, au début des années 1950, un éditorial repris du *New York Times* qui comparait la situation financière américaine à celle du Canada. A cette époque, les États-Unis devaient financer leur économie par voie de déficit budgétaire alors que le budget du gouvernement canadien avait une marge excédentaire fort respectable. L'éditorialiste recommandait que le gouvernement américain suive l'exemple du Canada et qu'il limite ses dépenses à ses recettes. La situation semble s'être inversée; le président des États-Unis vient en effet de sensibiliser la population américaine aux dures réalités de son économie. Les dépenses publiques ont sapé leur force économique et le président Reagan a lancé un défi aux fonctionnaires et aux Américains en leur demandant de faire face aux difficultés et de les résoudre. Il se fie au secteur privé et propose de réduire les impôts, croyant que les contribuables vont ranimer l'économie. Il prévoit aussi limiter les services du gouvernement et encourager le genre d'autarcie qui a fait des États-Unis une nation forte. Comme nous tous, le président Reagan sait que certaines gens ont besoin d'aide et je suis convaincu qu'il continuera d'offrir les services essentiels à ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins.

La situation est différente au Canada. Au lieu de passer à l'action, notre gouvernement se retranche derrière un écran de

Pouvoir d'emprunt—Loi

fumée constitutionnelle et demande au Parlement de l'autoriser à emprunter 14 milliards de dollars. Il ne fait absolument rien pour remédier à l'hémorragie de l'économie canadienne. Il gaspille des fonds pour des services dont les Canadiens ne veulent pas.

Permettez que je rappelle brièvement les étapes qui ont conduit notre économie au point où elle se trouve aujourd'hui et qui font que nous nous trouvons obligés de demander l'autorisation de pouvoir emprunter près de 14 milliards supplémentaires. On ne doit pas oublier que la Chambre a déjà voté en juillet dernier une loi attribuant au gouvernement le pouvoir d'emprunter 12 milliards au cours de la présente année financière.

Le déficit budgétaire s'élève actuellement au total à 69 milliards. Inutile de vous dire le poids que représente un déficit aussi important pour notre économie. On doit alors se demander, monsieur l'Orateur, ce qui a mal tourné. Je pense pour ma part qu'il faut remonter à 1970, époque à laquelle notre économie était florissante et où les recettes et les dépenses publiques restaient dans des proportions raisonnables et progressaient parallèlement. Face à cette situation, le gouvernement a alors commencé à chercher comment il pouvait dépenser l'argent qui s'était accumulé dans les coffres de l'État. Il s'est mis à lancer des programmes dont chacun s'adressait à une catégorie particulière d'individus, et qui ont contribué à augmenter très rapidement le volume des dépenses publiques. En vertu de la loi actuelle, les gouvernements provinciaux, et non le gouvernement fédéral, étaient obligés d'acquitter ces sommes. A cette douce et tendre époque, soit à la fin des années 60 et au début des années 70, le gouvernement fédéral a commencé à se mêler de ce qui relevait d'abord des provinces. Il a établi la caisse de financement des programmes établis par laquelle le fédéral allait financer des services qui étaient surtout du ressort des provinces. Maintenant, il cherche à réduire les sommes qu'il a accepté de leur verser.

Il n'y a pas longtemps, on a supprimé le programme de services communautaires. C'est en 1970, lorsque les revenus et les fonds nécessaires étaient facilement accessibles, que le gouvernement a commencé à s'intéresser à ce domaine. Aujourd'hui, il cherche à se décharger de sa responsabilité à ce chapitre et dans ce but, il a supprimé le programme.

Si ce n'était que cela. Le gouvernement travaille présentement à modifier des ententes qui ont été conclues il y a bien des années et qui ont toujours été respectées. Je veux surtout parler ici de l'entente relative à la Gendarmerie royale du Canada. Il y a de nombreuses années, certaines provinces n'avaient pas encore de force policière provinciale et le gouvernement fédéral leur a offert les services de la Gendarmerie royale du Canada. Comme c'était dans son intérêt, le gouvernement fédéral avait fortement subventionné ces services. Maintenant qu'il ressent les effets de l'inflation et voit ses recettes diminuer par rapport à ses dépenses, il veut abandonner la partie et cherche à faire payer ces services entièrement par les provinces même si l'on prétend que la formule à l'étude prévoit une importante subvention fédérale. Les débours que devront faire les provinces pour assurer le service fourni jusqu'ici par la Gendarmerie royale va encore alourdir leur fardeau financier.

La modification de l'accord concernant la Gendarmerie royale, l'annulation du programme de services communautaires